



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

Vu l'arrêté du 3 octobre 2011 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement dans le corps des professeurs de sports, notamment son article 6 ;

Vu l'arrêté du 3 mars 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture du concours de sélection sur épreuves pour le recrutement de professeurs de sport réservé aux sportifs de haut niveau ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2021 portant composition du jury du concours interne pour le recrutement des professeurs de sport dans l'option "conseillers d'animation sportive" pour la session 2021 ;

Vu les propositions du président du jury,

ARRETE

Article 1 : Sont nommés pour l'épreuve d'admissibilité du concours interne pour le recrutement des professeurs de sport dans l'option "conseillers d'animation sportive" pour la session 2021 :

Correcteurs

Mme Marie DELNATTE
Inspectrice de la jeunesse et des sports
M. Frantz RALITE
Professeur de sport hors classe

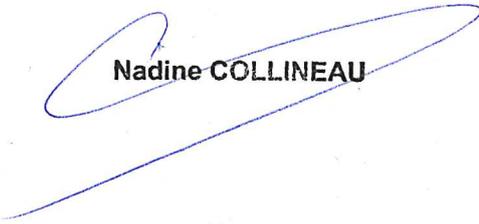
Académie de LYON

Académie de REIMS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 22 avril 2021

La sous-directrice du recrutement


Nadine COLLINEAU